



## CENTRE DE COORDINATION OUEST POUR L'ETUDE ET LA PROTECTION DES CHAUVES-SOURIS

### Conseils bâtiments

Responsable: Dr Michel Blant, faune concept, Gratte-Semelle 20, 2000 Neuchâtel  
tél. + fax : 032 / 721 21 17, 079 / 228 11 85, e-mail : mblant@vtx.ch

## PRODUITS DE TRAITEMENT DE CHARPENTE SUPPORTES PAR LES CHAUVES-SOURIS

### FLEDERMAUSVERTRÄGLICHE HOLZSCHUTZMITTEL

**Valable dès le 31 janvier 2010**

La liste des produits de traitement de charpente supportés par les chauves-souris constitue une mise à jour de nos connaissances concernant les produits curatifs, utilisés en cas d'attaque du bois par des insectes xylophages ou des champignons, ou préventifs, pour éviter ces attaques. Tous les produits autorisés en Suisse, répertoriés par l'Organe de réception des notifications des produits chimiques (SZID), sont classés par le CCO en fonction de leur toxicité possible envers les chiroptères.

La liste est organisée selon 3 degrés de classification. Elle prend en compte le fait que *tout produit toxique peut représenter un risque, à moyen ou long terme, même en faible dosage*. Pour cette raison, le CCO recommande que dans les cas hautement sensibles (colonies d'espèces *en danger d'extinction*) aucun risque ne soit pris envers les animaux présents (risque zéro).

En fonction des substances actives déclarées dans la composition des produits de traitement, les trois degrés suivants sont établis :

- 1) Groupe VERT : contient les produits naturels sans matière active toxique (pas de symbole de danger)
- 2) Groupe BLEU : contient les produits dont les matières actives sont reconnues comme sans effet sur les chauves-souris après traitement (composés stables, sels de Bore)
- 3) Groupe ROUGE : produits contenant des matières actives toxiques pour les vertébrés, mais ayant démontré en laboratoire ou in situ leur supportabilité à dose normale par certaines espèces de chauves-souris (symbole de danger Xn nocif ou Xi irritant).

Tous les autres produits sont *interdits* en cas de présence de chauves-souris (risque d'atteinte à une espèce protégée), notamment ceux comportant d'autres symboles de danger (T+ très toxique, T toxique, C corrosif).

# 1. Groupe VERT

Ces produits peuvent être utilisés dans tous les cas, durant la période d'absence des chauves-souris du gîte. Autorisés pour des traitements curatifs dans des gîtes d'espèces en danger d'extinction (Rhinolophus, Barbastella).

Firme / Firma	N° SZID et N° enregistrem.	NOM DU PRODUIT / PRODUKTNAME Symbole de danger Phrases R/S	Matière active / Wirkstoff
Bosshard + Co. AG	183367	ARBEZOL LIGNOSAN Pas de symbole	Silicates, extraits de plantes (absence de toxiques)
En Matière De, Delbecchi et Cie, 1227 Carouge (et autres distributeurs de produits naturels)		GALTANE WOOD BLISS	Procédé de minéralisation du bois (absence de toxiques)
Distributeurs de produits naturels		Huile de Lin et produits similaires d'imprégnation naturelle	Extraits de plantes
OEKO-TEC AG, ISS Pest Control, autres firmes		Traitement à air chaud (ThermoNox® ou autres)	Chaleur

# 2. Groupe BLEU

Ces produits peuvent être utilisés dans tous les cas, durant la période d'absence des chauves-souris du gîte. Autorisés pour des traitements préventifs dans les gîtes d'espèces en danger d'extinction (Rhinolophus, Barbastella), en évitant les sites d'accrochage (recouvrir par du bois brut non traité).

Firme / Firma	N° SZID et N° enregistrem.	NOM DU PRODUIT / PRODUKTNAME Symbole de danger Phrases R/S	Matière active / Wirkstoff
BASF Wädenswil	120099 CHZB1011	DIFFUSIT HOLZBAU B Pas de symbole	Acide borique 150 mg/g Tétraborate de sodium décahydrate 20 mg/g
BASF Wädenswil	115136 CHZB0399	DIFFUSIT HOLZBAU Pas de symbole	Acide borique 170 mg/g Tétraborate de sodium décahydrate 22 mg/g
Chimibat Sarl, Echandens	193171 CHZB2033	MERULIT PC ECOSOL Pas de symbole	Acide borique 160 mg/g Tétraborate de sodium décahydrate 20 mg/g 4-Ammoniumverb. 10 mg/g
Zwimpfer Ostermundigen	123943 CHZB2246	ADOLIT BOR FLUESSIG A Symbole C (corrosif) R34	Acide borique 634 mg/g
Zwimpfer Ostermundigen	122905 CHZB1503	ADOLIT HOLZBAU B Pas de symbole	Acide borique < 100 mg/g Tétraborate de disodium anhydre < 100 mg/g
Bosshard & Co AG	201975 CHZB0296	ARBOSAN HB Pas de symbole	Acide borique 170 mg/g Tétraborate de sodium décahydrate 22 mg/g
Rüfenacht & Baumann, Täuffelen	108329 CHZB1396	AURO BORSALZ-Holzschutz- Imprägnierung Pas de symbole	Octaborate de disodium 500 mg/g

### 3. Groupe ROUGE

Ces produits curatifs ne sont pas autorisés pour des traitements dans les gîtes d'espèces en danger d'extinction. Ils sont supportés par les grandes espèces (Myotis myotis, Nyctalus noctula, Eptesicus serotinus), mais restent douteux pour les petites espèces (Plecotus, petits Myotis, Pipistrellus). Ils ne doivent être utilisés que durant la période d'absence des chauves-souris, au moins un mois avant leur retour, en respectant les conditions particulières qui suivent.

Les produits en solution aqueuse (émulsions) sont préférables aux produits dissous dans des solvants. Les produits à base de solvants doivent être injectés sous pression dans le bois (injection), sans traitement de surface. Si un traitement de surface est nécessaire, il ne doit pas être réalisé sur les parties où les chauves-souris s'accrochent (sites des clusters). Un suivi des colonies habitant les locaux traités doit être réalisé au moins la première année après le traitement.

**Conditions d'utilisation pour ces produits :**  
**Ne pas traiter les parties de bois sur lequel les chauves-souris s'accrochent (risque d'effet de concentration et ingestion par les chauves-souris lors du nettoyage des membranes alaires). Eviter une pulvérisation générale des locaux abritant des chauves-souris. Ne pas projeter vers des surfaces non poreuses où le produit reste en surface (pierre, métal, sous-couvertures PVC)**

Firme / Firma	N° OFEFP (ancien) ou N° SZID (nouveau)	Nom du produit / Produktename	Matière active / Wirkstoff
Feyco AG (Pentol)	260092 CHZB2074	AGRO PLUS GL Symbole Xn (nocif), N (dangereux) R50-53, R65	Permethrine < 12.5 mg/g
Bosshard + Co. AG	193010 CHZB0311	ARBEZOL SPEZIAL Symbole Xn (nocif), N (dangereux) R50-53, R65	Permethrine 1.5 mg/g
Böhme Liebefeld	113798 CHZB1017	LIGNOL AW-F Symbole Xn (nocif), N (dangereux) R10, R50-53, R65, R66, R67	Permethrine 3 mg/g
Chimibat Sarl, Echandens	214559 CHZB2037	PARAXYL IPC 55 Symbole Xn (nocif), N (dangereux), I (inflammable) R10, R50-53, R65	Permethrine 4.2 mg/g
Feyco AG (Pentol)	260160 CHZB2250	P PILZSCHUTZMITTEL Symbole C (corrosif) R22, R34	Chlorure de didécyldiméthyl- ammonium 200 mg/g
Aebi Oberburg	136107 CHZB0757	RIO-HOLZSCHUTZLASUR (farblos) Symbole N (dangereux) R50-53	Permethrine 0.99 mg/g
Jordan Sion	118288 CHZB1241	SATEB 01 Symbole Xn (nocif), N (dangereux) R50-53, R65	Permethrine 3.1 mg/g
Bosshard + Co. AG	284076 CHZN0882	XYLOSAN FORTE Symbole Xn (nocif), N (dangereux) R50-53, R65	Permethrine 1.5 mg/g
Bosshard + Co. AG	230570 CHZB0698	ARBOSAN INSECT Symbole Xn (nocif), N (dangereux) R22, R43, R50-53	Permethrine 25 mg/g

## **4. Précautions à observer dans *tous les cas***

- **Effectuer les traitements durant l'hiver (novembre-février), lorsque les chauves-souris sont normalement absentes. Aucun traitement ne doit être effectué en présence de chauves-souris. Contrôler minutieusement les locaux avant l'application.**
- **Ne jamais pulvériser si des chauves-souris sont visibles, accrochées à la charpente, en léthargie ou actives. Appeler immédiatement le responsable bâtiments du centre de coordination ouest (032 721 21 17, 079 228 11 85) ou le centre (022 418 63 47)**
- **Eviter une projection générale dans les locaux traités, qui risque d'atteindre par des fentes des parties non contrôlables de la charpente, où pourraient se tenir des chauves-souris en léthargie. Au besoin, protéger ces fentes pour éviter une diffusion incontrôlée du produit sous le tuilage.**
- **Ne pas traiter en surface l'endroit même où se tiennent les chauves-souris (seulement des injections dans les poutres). En cas de nécessité, recouvrir alors avec des planches de bois brut non traité.**
- **Une bonne aération doit être garantie durant au moins 2 semaines après le traitement, durant au moins 4 semaines après un traitement avec des solvants**

# 5. Explication des symboles et phrases

## Symboles

C corrosif



N dangereux pour l'environnement



T toxique

T+ très toxique



Xi irritant

Xn nocif



## Phrases R

R 10 Inflammable.

R 21 Nocif par contact avec la peau.

R 22 Nocif en cas d'ingestion.

R 34 Provoque des brûlures.

R 43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R 50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R 65 Nocif peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R 66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

R 67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.